

ARRETE DU MAIRE N° 2025- 168

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons_ groupe Monsieur le Maire. Je soussigné Heck Plonens Cet Ai I' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Hatte A l'occasion de : CON COUTS Veuillez agréer, Monsieur le Maire, I 'expression de mes sentiments respectueux. Signature: ARRETE DU MAIRE Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu I' article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance nº 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE: Article unique-(1) de Châteaurenard est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 08/11/2025 _ 9hoo à 23hoo _ 09MI. Al'occasion de Conçours de try à l'Arc A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementailes relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs. 07 MAI 2025 Fait à Châteaurenard, le L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité Eric CHAUVET 1 3 MAI 2025 Ampliation sera adressée à :

L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

Madame la Sous-Préfète d'ARLES,

PSIG de CHATEAURENARD,

Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,